

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 mars 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale et aux concessions d'utilisation du domaine public maritime pour le projet d'aménagement du littoral de la commune de Sainte-Maxime.

Ce projet est porté par la commune de Sainte-Maxime, Boulevard des Mimosas - 83120 Sainte-Maxime et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 33 jours de l'enquête publique, du **25 avril 2022 au 27 mai 2022** :

Mairie de Sainte-Maxime (siège de l'enquête)
Boulevard des Mimosas - 83120 Sainte-Maxime
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal à la commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Sainte-Maxime - Boulevard des Mimosas - 83120 Sainte-Maxime, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Madame Mireille GAIERO, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Sainte-Maxime (siège de l'enquête)
lundi 25 avril 2022	9h00 - 12h00
jeudi 5 mai 2022	14h00 - 17h00
mardi 10 mai 2022	9h00 - 12h00
jeudi 19 mai 2022	14h00 - 17h00
vendredi 27 mai 2022	14h00 - 17h00

Permanence	Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
mardi 17 mai 2022	9h00 - 12h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet, la mairie de Sainte-Maxime, Boulevard des Mimosas - 83120 Sainte-Maxime et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin. Le chargé de projet est Monsieur Christian DEBIEUVRE, Directeur du développement durable de la mairie de Sainte-Maxime - cdebieuvre@ste-maxime.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Sainte-Maxime, à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale et les concessions d'utilisation du domaine public maritime pour le projet d'aménagement du littoral de la commune de Sainte-Maxime est le préfet du Var, par voie d'arrêté.